

Aires protégées

Pour plus de protection de territoires

© Publié le 23 mars 2022 par Véronique Piché

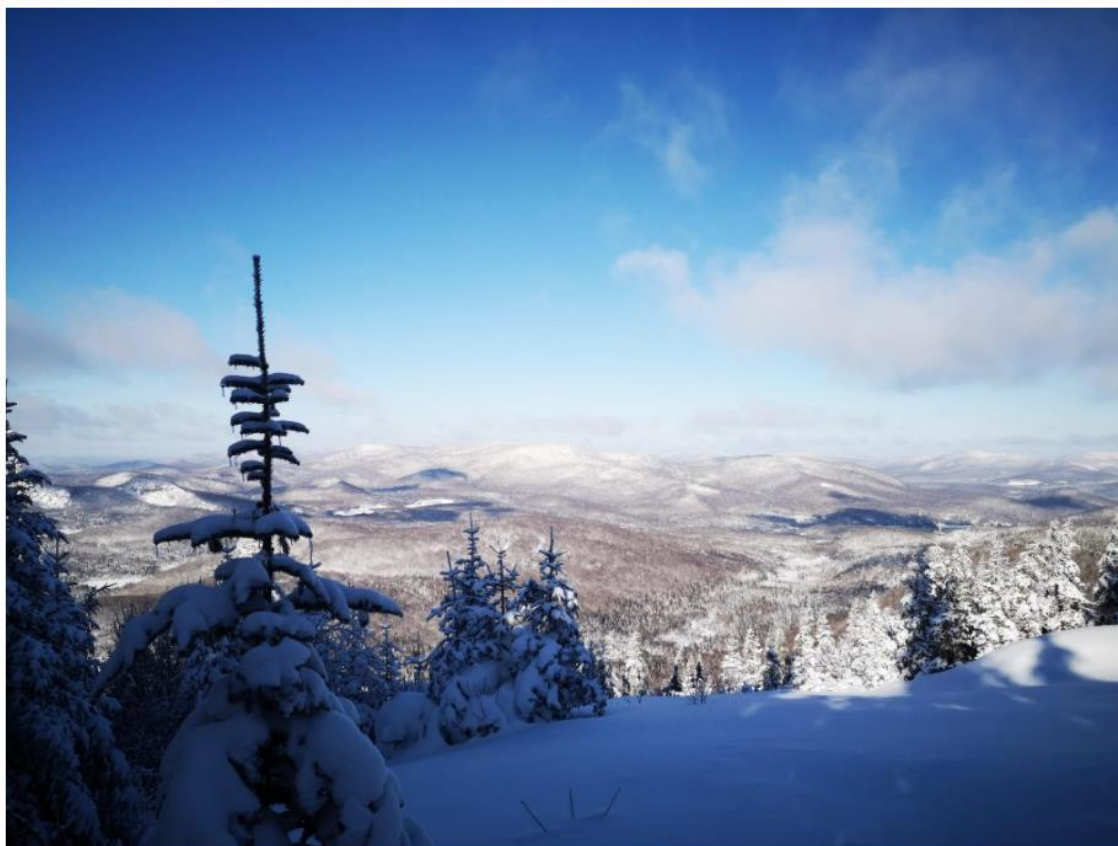


PUBLIÉ PAR

Véronique Piché

Journaliste | vpiche@inmedias.ca

Une coalition panquébécoise demande au gouvernement d'approuver sur le champ la protection de tous les territoires en attente d'un tel statut au sud de la limite nordique des forêts commerciales, dont le mont Kaaikop à Sainte-Lucie. Le CRE des Laurentides ainsi que des organisations locales appuient cette sortie médiatique.



La coalition demande au gouvernement d'approuver la protection des territoires en attente d'un tel statut au sud de la limite nordique des forêts commerciales, dont le mont Kaaikop à Sainte-Lucie. (Photo L'info du Nord – Marilou Séguin)

Plusieurs sont déçus des performances du gouvernement du Québec en matière de création d'aires protégées. La directrice générale de Nature Québec, Alice-Anne Simard, l'a répété la semaine dernière lors d'une sortie médiatique sur le sujet : « Le gouvernement a tenté récemment de rattraper son retard dans le sud du Québec et a annoncé la protection de 10 milieux naturels de proximité, mais ces territoires vont couvrir seulement 300 km², ce qui représente 0,02% du territoire terrestre québécois. » Elle a rappelé que le Québec s'est engagé à atteindre une cible internationale de 30% d'aires protégées d'ici 2030 et qu'il a pour l'instant atteint le seuil des 17%.

« Avoir le parc national du Mont-Tremblant dans notre cour, c'est un privilège, mais c'est aussi un handicap quand vient le temps de créer de nouvelles aires protégées », soulève Anne Léger, directrice générale du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, au lendemain de cette conférence de presse. Avec ses quelque 1500 km², c'est en effet la plus large zone de conservation au sud du Québec. Si grande, qu'on soutient avoir du mal à convaincre les gens de l'urgence de protéger davantage de territoire dans sa région d'influence.

Effort supplémentaire

Le CRE des Laurentides a joint sa voix à celles de ses homologues provinciaux du milieu de l'environnement, mais aussi à celles du plein air et de la santé ainsi que de représentants autochtones. Ensemble, ils demandent un effort supplémentaire au gouvernement pour la création d'aires protégées dans le sud du Québec. On juge que 2030 arrivera bien vite, et que pour atteindre cette cible, il faudra protéger beaucoup plus de territoires dans le sud, là où la pression du développement se fait le plus sentir.

« Cela fait 20 ans qu'on travaille pour la création d'aires protégées en terres publiques dans les Laurentides : 20 ans de démarches, de rencontres et d'études. Et c'est toujours une fin de non-recevoir des forestières », se désole Anne Léger.

« On n'est pas contre la coupe, mais, comme d'autres l'ont dit avant moi, nous sommes en 2022, et il y a des enjeux importants auxquels il faut répondre, notamment en matière de santé, de biodiversité et de changement climatique », rappelle-t-elle. Aussi, Anne Léger se questionne à savoir qui a déjà chiffré les pertes récréotouristiques liées aux coupes forestières? Comment peut-on prétendre se préparer aux conséquences des changements climatiques sans prévoir la protection d'éco-corridors? Finalement, pourquoi devrait-on se contenter des miettes?

« C'est vrai que dès le début nous avons choisi la voix de la concertation au lieu de celle de la revendication, mais nous sommes à un point qui ressemble à du découragement », reconnaît-elle.

Anne Léger est fière de constater que plusieurs groupes citoyens des Laurentides se sont coalisés autour des aires protégées. Outre Éco-corridors laurentiens et Éco-corridors Kaikoop Ouareau, elle remarque la présence de Conservation Laurentides, Coalition pour la préservation du Mont-Kaïkop et la Coalition Minerve.

« Les gens s'organisent et ils ont raison de le faire, parce que c'est nous et les générations futures qui paieront pour cette inaction de nos décideurs », soutient-elle.

Au gouvernement

Selon la carte des aires protégées du Québec (décembre 2021) produite par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MFLCC), 8,54% des Laurentides sont des « aires protégées ». Le tiers de ces territoires se trouve dans le parc national du Mont-Tremblant.

Au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) on soutient que les prochaines cibles internationales ne sont pas encore officiellement connues. « Considérant que les futurs engagements sont susceptibles de viser la création de nouvelles aires protégées, les projets non retenus en 2020 pourraient contribuer à l'atteinte des futures cibles », reconnaît le Service des relations de presse Direction des communications du ministère concerné.

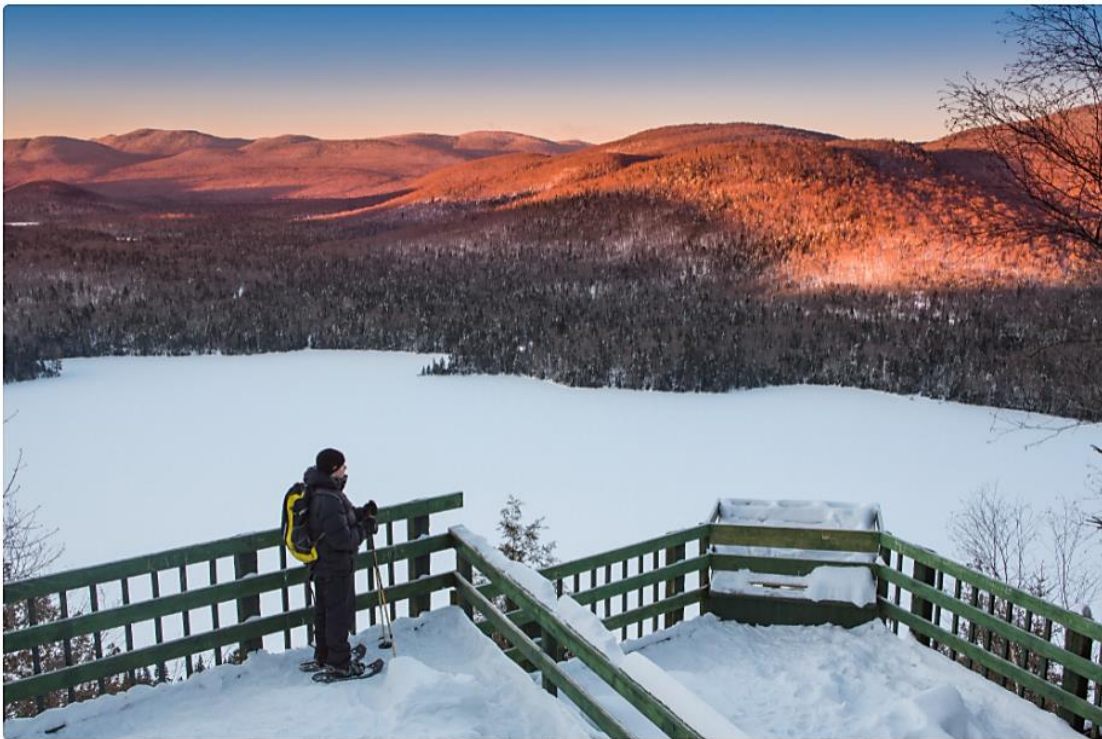
Que demandent-ils?



« Ce qu'on demande aujourd'hui, c'est la protection de tous les territoires qui sont en attente au sud de la limite nordique des forêts commerciales. Ces territoires représentent plus de 22 000 km² et permettraient au Québec de se rendre dès maintenant à 18% de protection du territoire ». Alice de Swarte, chargée de projets, Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)

Dans les Laurentides, les territoires visés par cette demande sont :

- Territoire privé de chasse et de pêche mohawk Tioweroton
- Mont-Kaakop (Sainte-Lucie)
- Mont Ouareau (Notre-Dame-de-la-Merci)
- Secteur Marie-Lefranc (La Minerve)
- Tourbière Notawissi (Ferme-Neuve)



Selon la carte des aires protégées du Québec (décembre 2021) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 8,54% des Laurentides sont des « aires protégées ». Le tiers se trouve dans le parc national du Mont-Tremblant. (Photo gracieuseté – Sépaq)